
Canada

Rapport pour spécialistes

LA FORMATION AUPRÈS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA POUR L'INTERVENTION DANS LES DIFFÉRENDS ET LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

N° 1985-03

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

J. Edwin Boyd et Garry L. Bell
Université de Calgary

LA FORMATION AUPRÈS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA POUR L'INTERVENTION DANS LES DIFFÉRENDS ET LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Nº 1985-03

Le présent document de travail a été rédigé en 1982 à la demande du Solliciteur général du Canada.

Ce document de travail est disponible en anglais. This working paper is available in English.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières (suite)

Table des matières (suite)

Préface

La recherche effectuée dans le cadre de ce rapport vise essentiellement à étudier l'efficacité de certains aspects de la formation policière. Les auteurs de cette étude se sont attachés plus particulièrement à évaluer l'impact de cette formation dans le domaine des techniques d'intervention en situation de crise familiale. Ce secteur de l'action policière comporte un certain nombre d'activités exercées par les policiers à l'intérieur et autour des résidences privées, par opposition à des lieux davantage publics. Même si les querelles de type domestique impliquent parfois un comportement criminel, il n'est pas toujours facile d'identifier le coupable et de recueillir les preuves nécessaires à son arrestation. C'est pourquoi la formation propre à ce domaine de l'intervention est généralement axée, non pas tant sur l'arrestation et la détention que sur le rôle du policier agissant à titre de médiateur et de gardien de la paix chargé de résoudre les problèmes.

Depuis environ 15 ans, les services de police nord-américains privilégient de plus en plus cette dimension des relations humaines dans la cadre de leur formation. Des recherches visant à étudier l'efficacité d'une telle approche ont donné lieu à des conclusions contradictoires, résultant vraisemblablement autant de la diversité des méthodes employées que des différences d'objectifs poursuivis en matière de formation.

Dans le cadre de son programme, la GRC s'efforce de sensibiliser toutes ses recrues une formation de l'intervention en situation de cris familiale.

Ainsi, les expériences faisant partie de la formation couvrent-elles un éventail de situations regroupées sous le terme générique de "conflits domestiques". Il n'existe aucune définition précise des querelles "domestiques". Sont inclus dans cette catégorie aussi bien les tentatives de suicide, les mauvais traitements infligés aux femmes, les avis de décès, les litiges entre propriétaires et locataires, les litiges entourant la garde des enfants et les plaintes pour tapage nocturne ou autre. Chaque cas diffère de par ses particularités. Toutefois, chacune de ces situations nécessite au moment le plus critique l'intervention d'un policier qui doit définir la nature du problème et évaluer les différents moyens d'action dont il dispose pour ensuite prendre les mesures les plus aptes à résoudre le conflit.

L'étude faisant l'objet de ce rapport vise à examiner en détail l'efficacité de la formation policière et, tout particulièrement, la dimension humaine des interventions en cas de graves situations de crise familiale. Les techniques enseignées dans le cadre de cette phase d'apprentissage diffèrent des méthodes "traditionnelles" relatives à l'application de la loi. L'intervention en cas de différends familiaux est souvent perçue comme une illustration du rôle de gardien de la paix dont est investi le policier. Toutefois, les policiers nous renforcent non seulement notre conception d'une société "convenable", mais encore ils-sont individuellement le reflet des valeurs sociales que nous prônons. Aussi, dès que les valeurs traditionnelles de la société sont remises en question

et modifiées, est-il normal de s'attendre à ce que de tels bouleversements aient des répercussions sur les attitudes et le rendement de la police.

L'une des catégories classée au chapitre des "conflits domestiques" concerne les mauvais traitements infligés aux conjoints. Il s'agit là d'un problème qui est, depuis quelque temps, au centre des préoccupations d'un certain nombre de groupes sociaux. Malgré les changements survenus au cours des années en matière derfalitique et de formation policières, le problème, semble se poser encore aujourd'hui avec la même acuité. Il convient d'énoncer clairement comme principe que toute agression exercée par un individu sur un autre individu ne saurait en aucun cas être tolérée dans notre société. Il s'ensuit que les mauvais traitements infligés au conjoint constituent un délit de nature criminelle. À partir du moment où cette catégorie de mauvais traitements tend à apparaître (dans les statistiques) comme un conflit d'ordre "domestique", les policiers appelés sur le terrain doivent prendre des décisions quant à la nature et à l'importance de tels délits susceptibles de déboucher sur un acte criminel. On a noté une tendance générale à minimiser l'importance des "mauvais traitements infligés au conjoint" en tant qu'acte criminel, quand ce type de situation se perd dans la cacophonie d'autres querelles domestiques. Cette tendance se reflète aussi dans le comportement des policiers.

Toute cette discussion soulève, dans ce domaine, une question qui touche à un problème majeur de notre société contemporaine. Les policiers sont

formés pour jouer le rôle de médiateur et ce, même dans des situations ou l'évidence du comportement criminel (ex = mauvais traitements infligés au conjoint) semble s'imposer d'elle-même. La question se pose donc dans les termes suivants: "Confrontée à une agression non équivoque (ex = mauvais traitements infligés au conjoint), la police doit-elle procéder à l'arrestation de l'agresseur?" ou = "à partir de quel moment la médiation devient-elle inappropriée et l'arrestation se présente-t-elle comme la meilleure alternative?"

La police a toujours le choix d'arrêter et de détenir tout individu suspect d'avoir commis un délit (en se fondant sur la notion du doute raisonnable). Bien qu'elle ne soit pas toujours explicitement reconnue, cette notion de l'arbitraire policier laisse supposer que les forces de police sont libres d'exercer ou non les choix qui se présentent à elles conformément à la loi. Les policiers ont donc à leur disposition un certain nombre de techniques d'intervention = reste à savoir laquelle de ces techniques ils décideront d'employer au gré des circonstances.

L'étude faisant l'objet de ce rapport se veut un examen détaillé de l'efficacité de la formation policière dans le domaine des "querelles domestiques". Elle met en lumière certaines méthodes à partir desquelles les policiers e peuvent exercer plus efficacement leur rôle interventionniste. L'accent a été mis sur la formation et l'action policière dans des domaines qui tendent à faire ressortir davantage l'image

du gardien de la paix que celle du gardien de l'ordre et de la loi. Les implications des différentes infractions aux codes civil et ou criminel susceptibles de se produire dans un cadre domestique ne sauraient être étudiées de façon exhaustive à l'intérieur d'un seul document. Les problèmes relatifs à la formation policière et aux politiques mises en oeuvre dans certains domaines spécifiques (ex = mauvais traitements infligés au conjoint) nécessiteront une autre étude plus détaillée et plus approfondie.

J. Edwin Boyd

Garry L. Bell

Décembre 1982.

I. INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, la plupart des services de police en Amérique du Nord constatent qu'on fait appel à leur temps et à leurs ressources pour remplir des fonctions outrepassant leur rôle traditionnel de veiller à l'application de la loi. Cet élargissement des responsabilités touche, par exemple, aux domaines des querelles domestiques et des conflits intra-familiaux (Bercal, 1970; Cummings, 1970; Gammon, 1978; Loving, 1980). Par "querelles domestiques", on entend des situations telles que les femmes battues, les différends entre propriétaires et locataires, les litiges entourant la garde d'enfants, etc... Quand la violence ou les perturbations qu'elle entraîne devient insupportable, l'une des parties en litige, ou quelquefois un voisin, appelle généralement la police pour qu'elle intervienne et mette fin à la dispute.

Le rôle accru des services de police dans les querelles domestiques a déjà donné lieu à de nombreuses études. Cet aspect ne sera donc pas abordé ici (voir, par exemple, Levens et Dutton, 1977; Leibman et Schwartz, 1972; Martin, 1976; Straus, 1977). Par ailleurs, certains policiers ont été blessés ou ont trouvé la mort en intervenant dans le cadre de querelles domestiques. Les connaissances et les techniques nécessaires aux policiers pour résoudre efficacement ces conflits doivent alors occuper une place extrêmement importante dans les programmes de formation.

La formation de base des recrues de la Gendarmerie Royale du Canada s'effectue à la Division "Dépôt" de Régina, en Saskatchewan. Le stage s'échelonne sur vingt-six (26) semaines. Pendant cette période, les

recrues étudient des sujets aussi variés que le code criminel, l'apprentissage des armes à feu, l'éducation physique, la conduite automobile et les relations humaines. Les cours de relations humaines sont consacrés entre autres, à l'étude des méthodes dont dispose un policier pour comprendre une situation de crise familiale et être en mesure d'y répondre et de la contrôler. Cette partie du programme s'intitule "Techniques d'intervention en cas de différends et formation en gestion des situations d'urgence (IDGSU)". Les services de police sont fréquemment sollicités par ce genre d'activités problématiques. Le programme de formation adopté par la GRC exige qu'à la fin de leur stage les recrues soient capables d'agir à l'intérieur des nombreuses juridictions du Canada, avec souvent un encadrement de soutien limité. Il est donc extrêmement important que les nouveaux policiers soient en mesure d'intervenir efficacement dans des situations de conflits familiaux. On trouvera à l'annexe A une liste des conférences, ou des exposés didactiques proposés dans le cadre de la formation. À l'annexe B sont énoncés les scénarios d'intervention simulés servant aux travaux pratiques.

A. Formation policière en matière d'intervention dans les différends familiaux

L'étude faisant l'objet de ce rapport rend compte d'une expérience sur le terrain réalisé par le personnel de la GRC à la Division "Dépôt". L'objectif en était d'étudier l'efficacité des différentes méthodes de formation policière en matière de gestion des situations d'urgence. Les conclusions de l'expérience permettent d'évaluer de façon détaillée et

approfondie les techniques d'intervention dans ce domaine. Elles offrent également un bon instrument de base pour juger de la rentabilité des programmes rattachés à cette partie de la formation des recrues.

Les recherches effectuées préalablement dans ce domaine de la formation policière dans diverses juridictions ont donné lieu à des résultats divers. Les travaux de Bard et Berkowitz (1967), de McNamara (1967), de Levens (1978) et de Schwalb (1976) figurent au nombre des études qui ont été consacrées à ce problème de l'intervention policière dans les conflits domestiques. Compte tenu des différences d'approche, tant au niveau des objectifs que des méthodes, les conclusions varient selon les auteurs.

Les objectifs spécifiques de la présente étude, tels que définis en collaboration avec le Solliciteur général, peuvent être résumés comme suit:

1. Élaborer une échelle d'évaluation des interventions en situation de crise familiale (échelle EICF) pour évaluer, auprès du personnel de la GRC, les techniques d'intervention en situation d'urgence.
2. Évaluer l'efficacité de la formation de base dispensée aux recrues de la GRC dans le domaine de l'intervention en situation d'urgence.
3. Effectuer des études comparatives entre des nouvelles recrues et des recrues ayant déjà reçu une formation sauf dans le domaine de l'intervention en situation d'urgence.
4. Évaluer l'efficacité des méthodes théoriques par rapport aux méthodes pratiques du programme de formation en matière d'intervention en situation d'urgence.

5. Évaluer l'impact à long terme du programme de formation et de l'expérience policière sur les techniques d'intervention en situation d'urgence appliquées par les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

B. <u>Hypothèses</u>

La présente étude vise à vérifier les hypothèses suivantes:

1. Les recrues ayant reçu une formation complète, dont le programme intitulé: "Techniques d'intervention en cas de différends et formation en gestion des situations d'urgence" (IDGSU), sont plus aptes à assumer leurs fonctions que les recrues n'ayant pas bénéficié de ce programme.
2. Les nouvelles recrues n'ayant reçu aucune formation en dehors du programme intitulé "IDGSU" démontrent une meilleure connaissance des techniques d'intervention que les nouvelles recrues sans formation d'aucune sorte.
3. Tous les groupes sont appelés à perfectionner leurs techniques d'intervention par le truchement des exercices pratiques.
4. Les recrues ayant reçu une formation complète, dont le programme intitulé "IDGSU", progressent plus rapidement que les autres groupes dans le cadre des exercices pratiques.

Aucune hypothèse concernant le rendement des policiers d'expérience n'est énoncée dans ce rapport. Les membres ayant le plus d'ancienneté (jusqu'à 25 ans d'expérience) n'avaient reçu que très peu, voire aucune, formation de type "IDGSU". Quant aux membres plus jeunes formés au programme "IDGSU", n'avaient par contre que 3 à 4 ans d'expérience.

II. MÉTHODE

La présente étude peut être divisée en quatre parties:

A. L'échelle d'évaluation des interventions en cas de crise familiale.

B. Les groupes-cibles de l'enquête.

C. Les méthodes de compilation des données, et

D. L'analyse des données.

A. L'échelle d'évaluation des interventions en cas de crise familiale

Afin de pouvoir juger de l'efficacité des diverses conditions de formation et d'expérience sur le terrain, il convenait de se doter d'un instrument de travail capable d'évaluer les techniques relatives à tous les aspects de la gestion des cas d'urgence familiale. Il était nécessaire de définir clairement l'ensemble des techniques à efficacité maximale qui permettraient aux policiers de contrôler les "querelles domestiques". Le but recherché était de mettre sur pied une méthode d'évaluation du rendement fiable qui permettrait de mesurer les différences entre la période de formation, l'expérience et de la pratique. L'instrument d'investigation obtenu devait offrir un éventail de stratégies pour évaluer le rendement des policiers en matière d'intervention dans les différends familiaux. Par ailleurs, il était essentiel que cette méthode d'investigation ne soit pas uniquement considérée comme un test efficace d'évaluation du rendement, mais qu'elle constitue aussi une source fiable de référence susceptible d'être reconnue par l'ensemble des forces de police du Canada.

Les différentes phases d'élaboration de l'échelle EICF

1. Afin de recueillir des données relatives à l'évaluation du rendement des policiers en matière d'intervention dans les différends familiaux, on s'attacha d'abord à rechercher les ouvrages parus sur le sujet et à effectuer une enquête sur les autres groupes chargés de la formation des policiers au Canada. Ce projet d'échelle d'évaluation devait tenir compte des pratiques policières courantes et recevoir l'approbation d'une majorité d'intervenants sur le terrain.
2. On entreprit d'élaborer un ensemble de modèles de comportement en combinant la méthode de l'incident critique de Flanagan (1954) et la méthode de "retranslation" développée par Smith et Kendall (1963). L'évaluation du rendement policier dans ce domaine exigeait un éventail des comportements aussi sérieux et pertinent que possible. Jusqu'à présent, c'est la méthode mise au point par Smith et Kendall qui avait été utilisée pour établir les barèmes visant à évaluer le rendement des effectifs de police dans d'autres milieux. (Exemple = Boyd, 1975; Boyd et Riddell, 1973; Landy, Farr, Saal et Freytag, 1976).
3. Afin d'examiner une première version de projet, on mit sur pied un comité d'études formé des instructeurs provenant de toutes les sections de la Division "Dépôt". En invitant ceux-ci à se prononcer sur le projet, on estimait que l'instrument de travail à l'étude répondrait mieux aux besoins des policiers en général, qu'il serait plus adapté au vaste éventail des pratiques policières et qu'il serait, de plus accepté par les professeurs et les intervenants spécialisés dans le domaine.

La version finale de l'échelle EICF, qui comprend neuf (9) variables, présente au total cinquante-sept (57) sujets d'évaluation (l'échelle est elle-même imprimée sur deux (2) feuilles avec lecteur optique de caractère et peut être comptabilisée par ordinateur). Les variables sont ordonnées par séquence. Les résultats de chaque variable sont comptabilisés à la fin de chacune des phases (qu'il s'agisse de l'évaluation d'une expérience effectuée en direct ou enregistrée sur vidéo). Cette méthode permet d'éviter au maximum les halos. Des points positifs sont accordés quand la façon de procéder est la bonne, alors que des points négatifs sont soustraits dans le cas contraire. Le score général maximum possible est de cent trente-sept (137) points. Un manuel d'instructions a été rédigé devant être utilisé avec l'échelle d'évaluation du rendement dans le domaine des interventions en situation de crise familiale. Ce manuel est joint en annexe du présent rapport. Son utilisation va de pair avec l'échelle EICF.

Etudes de fiabilité

Les expériences effectuées par les policiers sont généralement enregistrées sur cassettes. Leur contenu est alors évalué par des juges formés à cet effet, qui déterminent le score de chaque intervenant. Afin de garantir la fiabilité de ce procédé de comptabilisation, dix (10) des trente (30) membres constituant la "Mobile Family Service Society" de Régina (professionnels des interventions en situation de crise familiale) furent choisis comme juges. On organisa une session d'études de deux (2) jours pour permettre à ces derniers de se familiariser avec les aspects

pratiques de la formation et la méthode de comptabilisation. Grâce à des cassettes préenregistrées, les juges purent se préparer à leurs futures responsabilités. Chaque fois que survenait un litige au niveau de la comptabilisation, ils consultaient le manuel d'instructions et discutaient entre eux la partie concernant l'échelle EICF et les méthodes d'évaluation. Cette façon de procéder permit de clarifier toutes les ambiguïtés qui auraient pu faire croire à la non-fiabilité du système.

Une fois la session d'études terminée, le coefficient de fiabilité établi selon les méthodes d'évaluation des variances de Winer (1962) se situait entre +.84 et +.93. Le coefficient moyen pour l'ensemble des neuf (9) variables était de +.89.

Quand la fiabilité du système fut clairement établie, on demanda alors aux juges de visionner et d'évaluer chacune des bandes enregistrées à partir des expériences simulées (voir description plus loin). S'ils étaient maintenant familiers avec le fonctionnement de l'échelle EICF, les juges ne savaient, par contre, encore rien des objectifs d'ensemble de l'étude et de la façon dont les groupes de sujets avaient été traités.

B. Les groupes-cibles de l'enquête

Deux (2) catégories de sujets participèrent à cette enquête. D'une part, les sujets désignés sous le nom de "groupes expérimentaux" qui furent choisis en fonction de leurs expériences de formation. D'autre part, les sujets appartenant aux "groupes de comparaison" sélectionnés parmi des policiers chevronnés qui avaient un champ d'expérience beaucoup plus

vaste. Au total deux cents cinquante-six (256) sujets se prêtèrent à l'enquête.

B1. Les groupes expérimentaux

Les sujets des groupes expérimentaux furent sélectionnés au hasard parmi le flot incessant des nouvelles recrues arrivant à la Division "Dépôt" de Régina pour leur stage de formation. Dès leur incorporation, des stagiaires furent affectés à des groupes après qu'on se soit assuré répondaient bien aux critères de sélection de la GRC. A la suite de quoi, tous les groupes durent s'astreindre à un certain type de traitement choisi au hasard, de façon à ce qu'au moment du sondage chacun d'entre eux ait connu, dans le cadre de la formation, diverses expériences répondant à des exigences spécifiques.

Les quatre (4) groupes expérimentaux ayant pris part au sondage se classifient comme suit:

Groupe 1 - Expérience théorique/formation

Constitué de trente-deux (32) recrues, ce groupe avait suivi un stage de formation de la GRC de vingt-trois (23) semaines. Les recrues avaient terminé l'ensemble de leur programme de formation, y compris le cours théorique "IDGSU" qui leur avait été présenté sous forme de conférences. La première expérience mettait en présence seize (16) couples de sujets que l'on confronta à l'un des trois (3) scénarios de situations d'urgence (voir annexe D).

Groupe 2 - Expérience théorique/pas de formation

Ce groupe fut constitué de trente-deux (32) recrues arrivées à la Division "Dépôt" trois (3) jours avant l'incorporation. Les sujets n'avaient suivi aucun stage de formation de la GRC. Des cours théoriques (conférences didactiques) leur furent toutefois donnés pendant deux (2) jours. Leur première intervention se déroula tout de suite après cette courte session théorique.

Groupe 3 - Pas d'expérience théorique/formation

Constitué de trente-deux (32) recrues, ce groupe avait suivi un stage de formation de la GRC de vingt (20) semaines. Les recrues n'avaient ni suivi la partie théorique du programme intitulé "IDGSU", ni participé à des interventions sur le terrain. Leur première intervention se déroula dès la fin du stage qui a porté sur les autres aspects de la formation.

Groupe 4 - Pas d'expérience théorique/pas de formation

Ce groupe fut constitué de trente-deux (32) recrues arrivées à la Division "Dépôt" sans aucune connaissance du programme intitulé "IDGSU", ni aucune formation propre aux membres de la GRC.

B2. Les groupes de comparaison

Outre les quatre (4) groupes expérimentaux décrits ci-dessus, quatre (4) autres groupes de participants, désignés sous le nom de "groupes de comparaison" furent testés dans le cadre de cette étude. Ils étaient constitués de sujets représentant divers niveaux d'expérience au sein de la

GRC. Dans leur cas, comme dans celui des groupes expérimentaux, chaque groupe était composé de trente-deux (32) membres.

1. Observations seulement

Ce groupe ne comportait que des recrues sans aucune formation. N'ayant encore participé à aucun stage, ces sujets avaient un niveau d'expérience nul. L'occasion leur a été donc fournie d'observer un autre groupe soumis à un entraînement régulier d'une journée. Le groupe d'observateurs ont été mis à l'épreuve le lendemain.

2. Niveau débutant (3 à 5 ans de service)

Trente-deux (32) policiers en fonctions et ayant accumulé 3 à 5 années d'expérience à la suite de leur formation, constituaient ce groupe. Ils venaient de la Division F et de la Sous-division de Régina.

3. Niveau intermédiaire (7 à 12 ans de service)

Ce groupe était formé de membres en fonctions provenant eux aussi de la Division F et de la Sous-division de Régina.

4. Niveau Vétéran (18 à 25 ans de service)

Ce groupe rassemblait essentiellement des sergents et des sergents d'état-major, dont la plupart était des commandants de détachement.

C. <u>Les méthodes de compilation des données</u>

C1. Les groupes expérimentaux

On remit aux recrues de chaque groupe l'uniforme et l'équipement règlementaires (menottes, Sam Browne, révolvers, neutralisés, calepins) de

façon à ce qu'aucune différence dans l'allure générale extérieure des recrues ne trahisse leur groupe d'appartenance.

Cadre

L'expérience se déroula au Complexe de formation pratique de la Division "Dépôt" à Régina. On construisit, à l'intérieur de ce bâtiment, un décor représentant une maison ou un appartement constitué de deux (2) pièces (un salon et une cuisine). Le décor fut conçu de façon à ce qu'il soit possible d'enregistrer sur vidéocassettes l'ensemble des événements se déroulant soit à l'intérieur des deux (2) pièces soit aux abords de la maison. L'utilisation de deux (2) caméras et d'un (1) écran double permettait au besoin de filmer simultanément les activités dans chacune des pièces. On trouvera à l'annexe D le plan du décor. D'autres pièces du Complexe furent utilisées comme vestiaires, salles de débreffage, bureau reconstitué de détachement, etc...

Organisation

Selon un horaire pré-établi, les recrues arrivaient par deux au Complexe de formation pratique pour y recevoir leurs instructions. Chacune des recrues était ensuite introduite, tour à tour, dans le faux bureau de détachement où elle recevait un appel téléphonique de la part d'un plaignant. (Durée règlementaire d'une minute). Les deux (2) futurs intervenants se voyaient alors accorder un délai de cinq (5) minutes pour s'entendre sur un plan d'action. On leur demandait ensuite de se rendre à une "adresse" située au "69 Depot street" où ils devaient résoudre

n'importe quelle situation qui se présentait en utilisant les moyens les plus appropriés en la circonstance.

Chacune des recrues appartenant aux groupes expérimentaux dut se plier à cette exercice de simulation à trois (3) reprises, et ce à un (1) jour d'intervalle (le lundi, le mercredi et le vendredi) Ces trois (3) exercices sont désignés respectivement sous les noms d'expérience no 1, expérience no 2 et expérience no 3. Le contenu de chaque expérience est reproduit à l'annexe E. Les partenaires tout comme les scénarios, variaient d'un exercice à l'autre. Cette méthode équitable d'assignation permettait de mettre sur un même pied tous les groupes expérimentaux appelés à maîtriser des scénarios dont le degré de difficulté pouvait éventuellement varier. Quant à la répétition des exercices, elle offrait un excellent moyen d'évaluer l'impact de la pratique sur l'efficacité du programme "IDGSU".

C2 - Les groupes de comparaison

Chacun des groupes de comparaison se vit appliquer le même traitement que les groupes expérimentaux sauf que:

1. Tout membre d'un groupe de comparaison ne procédait qu'à une seule intervention (avec un partenaire ayant le même niveau d'expérience). Les exercices n'étaient pas répétés.
2. Les scénarios (soit les situations d'urgence recréées au "69 Depot Street") variaient d'une équipe de deux (2) à l'autre de façon à ce que les trois (3) expériences soient présentées le même nombre de fois durant la session d'exercices d'une journée.

Cette méthode permettait, pour chaque session, de mettre sur un même pied tous les groupes de comparaison appelés à maîtriser des scénarios dont le degré de difficulté pouvait éventuellement varier.

D. L'analyse des données

Les principales analyses de données statistiques portant sur les expériences des recrues se présentaient sous la forme d'une analyse des variances. Tout en tenant compte des hypothèses énoncées précédemment, on procéda plus spécifiquement aux comparaisons suivantes:

1. Afin d'évaluer l'efficacité de la formation, on compara, dans les trois (3) exercices (hypothèse no 1), les rendements des groupes expérimentaux 1 et 3 à ceux des groupes 2 et 4.
2. Afin d'évaluer l'efficacité du programme théorique "IDGSU", on compara dans les trois (3) exercices (hypothèse no 2), les rendements des groupes expérimentaux 1 et 2 à ceux des groupes 3 et 4.
3. Afin d'évaluer l'impact des exercices pratiques au niveau des techniques "IDGSU", on compara les résultats des expériences 1,2 et 3 pour l'ensemble des groupes expérimentaux (hypothèse no 3).
4. On réalisa également des expériences combinant certaines conditions susceptibles d'avoir un impact sur le rendement. Par exemple, si des policiers déjà formés acquièrent plus facilement les techniques "IDGSU" que des recrues sans formation, la combinaison formation et pratique (interaction) devrait refléter un tel état de fait (hypothèse no 4).
5. Afin d'évaluer l'impact de la simple observation, sans autre participation d'aucune sorte, on établit une comparaison entre le rendement du groupe des "Observations seulement" (niveau d'expérience nul) et les résultats de l'expérience no 1 obtenus par le groupe des toutes nouvelles recrues (groupe expérimental no 4).

6. Afin d'évaluer l'impact de l'expérience par rapport à la formation règlementaire, on établit une comparaison entre le rendement des recrues ayant reçu une formation complète (groupe no 1) et les résultats obtenus par les groupes de comparaison - niveaux débutant, intermédiaire et véteran.

Compte tenu que la formation, la théorie, la pratique et les trois (3) niveaux d'expérience risquaient d'influer différemment sur les diverses parties de l'échelle EICF, on procéda aux analyses susmentionnées en considérant d'une part les résultats cumulatifs et, d'autre part les résultats de chaque variable de l'échelle EICF. Les comportements associés à chaque variable sont indiqués sur la feuille des résultats (voir annexe C) et expliqués en détail dans le Manuel d'évaluation se rapportant à l'échelle EICF.

III. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Étant donné le grand nombre de comparaisons établies dans le cadre de cette expérience, les résultats que nous discuterons ici ne rendent compte que des écarts les plus importants (c'est-à-dire les plus significatifs d'un point de vue statistique). On trouvera à l'annexe F de ce rapport les tableaux complets et les graphismes qui les accompagnent.

A. Résultats cumulatifs

Le tableau 1 et le graphisme 1 indiquent les résultats de la première analyse. L'impact de la formation, de la théorie et des expériences s'avère significatif à tous les égards. On peut donc dire que, dans le domaine des interventions, aussi bien la formation de la GRC que le programme théorique "IDGSU" ou la pratique influent sur l'échelle EICF. Toutefois, si on examine l'interaction de la formation et de la pratique, on constate que, à l'intérieur des différents groupes, les variables ont une action réciproque les unes sur les autres. Ainsi, dans le cas de la pratique, les recrues avec formation ont un taux d'accroissement du rendement moins élevé que les recrues sans formation. Qui plus est, les sujets avec formation mais sans expérience théorique obtiennent des résultats légèrement meilleurs que leurs collègues sans formation et sans expérience théorique. Le groupe pas d'expérience théorique/pas de formation réalise manifestement le moins bon score, bien que le résultat final obtenu dans l'expérience no 3 se rapproche de la moyenne générale.

Les neuf (9) variables de l'échelle EICF, qui sont commentées séparément ci-dessous, sont désignées comme suit:

I Enregistrement téléphonique

II Approche et entrée

III Contrôle physique de la situation

IV Compréhension de problème

V Recherche d'un consensus entre les parties en litige

VI Structuration de l'intervention

VII Conclusion de l'intervention

VIII Techniques policières

IX Attitudes

B. Variable I : Renseignements téléphoniques

Le tableau 2 et le graphisme 2 indiquent les résultats de l'analyse du rendement dans le cas des renseignements recueillis par téléphone. Ici, la formation aussi bien que la pratique ont eu un impact. Par contre, on ne constate aucune incidence notable de la théorie et de l'interaction. Les recrues sans formation ne savaient tout simplement pas, semble-t-il, comment obtenir des renseignements par téléphone. Etant donné que le cours théorique n'abordait pas la question de la cueillette de données par téléphone, il était normal de ne rien attendre de cette expérience.

C. Variable II : Approche et entrée

Cette variable concerne les mesures de prudence et de sécurité qu'il y a lieu d'observer quand on aborde une situation inconnue ou équivoque. Le tableau 3 et le graphisme 3 indiquent les résultats obtenus dans le cas de

la variable "Approche et entrée". On remarque ici que la pratique n'a eu aucun impact sur le rendement, contrairement à la théorie. L'interaction de la théorie et de la pratique explique en partie pourquoi la pratique n'a pas eu d'incidence. Dans le cas du groupe Formation/pas d'expérience théorique, on constate une baisse de rendement entre la première et la dernière expérience, ce qui laisse supposer que, si elles n'ont pas suivi de cours théorique "IDGSU", les recrues avec formation deviennent négligentes avec le temps dans l'exercice de leurs fonctions. On note, par contre, une légère amélioration du rendement aussi bien dans le cas du groupe Formation/expérience théorique que dans celui du groupe Pas de formation/expérience théorique. Il semble donc que la formation à elle seule, même doublée d'une expérience pratique, ne puisse garantir un rendement optimal, mais que le programme théorique "IDGSU" ait, par contre, une très forte incidence.

D. Variable III : Contrôle physique de la situation

Le tableau 4 et le graphisme 4 indiquent les résultats obtenus dans le cas de la variable "Contrôle physique de la situation".

On observe dans ce cas-ci un impact important tant au niveau de la pratique que de la théorie. La formation et l'interaction n'ont, par contre, aucune incidence. Les recrues pourraient vraisemblablement acquérir en partie cette technique en suivant des conférences didactiques. La pratique n'en demeure pas moins le meilleur des apprentissages.

E. Variable IV : Compréhension du problème

Le tableau 5 et le graphisme 5 indiquent les résultats de l'analyse obtenus dans le cas de la variable IV. On constate ici une incidence significative tant au niveau de la pratique que de la théorie. L'impact de la formation et de l'interaction s'avère, par contre, nul.

Cette variable est particulièrement importante et délicate. L'absence d'interaction de la formation et de la théorie laisse supposer que l'expérience théorique joue un rôle prépondérant dans l'acquisition de cette technique, et ce quelle que soit la formation offerte en complément. Ici, comme dans le cas de certaines autres variables (exemple: Attitudes), les groupes qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui n'ont pas reçu le complément de formation.

F. Variable V : Recherche d'un consensus

Le tableau 6 et le graphisme 6 indiquent les résultats obtenus dans le cas de la variable V. On remarque ici une incidence tant au niveau de la pratique que de la théorie. L'impact de la formation et de l'interaction est, par contre, nul.

Cette variable est, elle aussi, particulièrement importante et délicate.

Un examen de scénario figurant sur le graphisme 6 laisse supposer que la formation n'a ici qu'une incidence limitée sur le rendement. On remarque, entre autres, que même si le groupe Formation/expérience théorique obtient dès le départ un excellent rendement, il n'améliore guère ses résultats entre la première et la dernière expérience. Le groupe avec

formation mais sans expérience théorique se place toujours, quant à lui, en deçà du rendement des autres groupes. Inversement, les recrues sans formation améliorent leurs résultats d'une expérience à l'autre, qu'ils aient ou non une expérience théorique.

G. Variable VI : Structuration de l'intervention

Cette variable vise à évaluer la structuration de l'ensemble des opérations de regroupement et de traitement de données en vue de la résolution d'un conflit. Le tableau 7 et le graphisme 7 révèlent une forte incidence au niveau de la formation (moins bons résultats des groupes avec formation), de la théorie (meilleur rendement des groupes avec expérience théorique) et de la pratique avec, par contre, un phénomène d'interaction pratiquement nul. Quoique importants d'un point de vue statistique, les écarts n'en demeurent pas moins faibles dans l'absolu.

H. Variable VII : Conclusion de l'intervention

Le tableau 8 et le graphisme 8 indiquent les résultats obtenus dans le cas de cette variable. On constate ici une forte incidence tant au niveau de la pratique que de la théorie. L'impact de la formation est par contre nul et le phénomène d'interaction inexistant.

I. Variable VIII : Techniques policières

Cette variable concerne des questions telles que l'usage des notes personnelles (calepins), ou des renseignements recueillis par téléphone au besoin, et une connaissance précise des implications légales. Le tableau 9

et le graphisme 9 mettent en évidence les résultats de cette analyse. On remarque d'emblée très peu de variations dans le cas de cette variable. C'est donc qu'on a à faire ici uniquement à une incidence théorique. Bien que cette variable n'ait qu'une importance relative, il est intéressant de noter que la formation n'a aucunement influé sur l'application des techniques policières. On constate cependant une incidence de la formation sur la théorie et la pratique.

J. Variable IX : Attitudes

Cette variable est vraisemblablement la composante la plus importante de l'échelle EICF. La résolution d'une situation conflictuelle de nature émotive dépend en grande partie de l'attitude générale du policier face à des questions telles que l'objectivité et la maîtrise de soi. Le tableau 10 et le graphisme 10 mettent en évidence les résultats de l'analyse relativement aux atitudes. On constate ici une forte incidence tant au niveau de la théorie que de la pratique. L'impact de la formation s'avère, par contre, nul. À noter cependant une interaction de la formation et de la pratique. Le graphisme 10 révèle, dans le cas des groupes ayant reçu la formation de la GRC une constance relative des attitudes ou une légère baisse de rendement au gré des expériences. Les groupes sans aucune formation améliorent, quant à eux, radicalement leurs résultats entre la première et la dernière expérience. En fait, les groupes sans formation ont obtenu de meilleurs résultats que les groupes avec formation dans l'expérience no 3.

K. Rendement des nouvelles recrues C. observateurs

Une autre hypothèse de la présente étude consistait à évaluer dans quelle mesure le fait d'assister à la formation "IDGSU" et à l'entraînement pouvait donner à un groupe de simples observateurs un éventail de connaissances plus large que le "savoir élémentaire" dont peuvent se prévaloir de jeunes recrues. Afin de vérifier cette hypothèse, on établit une comparaison entre des recrues sans aucune formation qui observèrent un groupe pendant toute une journée normale de formation (Observateurs seulement) et un groupe sans formation à qui l'on demanda d'intervenir après lui avoir simplement donné quelques instructions. Il s'agit là du groupe pas de formation/pas d'expérience théorique qui participa à l'expérience no 1.

Le tableau 11 présente par variable les résultats de cette comparaison. Mis à part le 01, les écarts relevés pour les variables "Approche et entrée", "Contrôle physique de la situation" et "Techniques policières" sont tous significatifs et à l'avantage du groupe Observateurs seulement. Un certain nombre d'autres variables indiquent également des écarts semblables. Il convient, toutefois, comme dans tous les cas de comparaisons multiples, de tenir compte d'une certaine marge d'erreur. Il n'en demeure pas moins que les genres de techniques requises dans le domaine des "IDGSU" n'appartiennent pas à l'éventail des "techniques courantes" bien que le simple fait d'observer puisse permettre d'acquérir certains des modèles de comportement types et ce, tout particulièrement dans les domaines de la sécurité et du contrôle physique.

L. Formation C. Expérience

Le tableau 12 permet de comparer, à partir de l'échelle EICF, le rendement obtenu par trois (3) groupes de policiers d'expérience et celui réalisé par des recrues en fin de stage de formation. Les résultats des trois (3) expériences auxquelles les groupes de recrues ont participé, apparaissent au tableau. Les seuils significatifs qui figurent dans la colonne de droite se rapportent à la moyenne des résultats de l'expérience no 3. Les résultats des expériences 1 et 2 sont toutefois indiqués à titre comparatif.

Dans le cas de trois (3) variables, soit les variables "Approche et entrée", "Compréhension du problème" et "Recherche d'un consensus", les quatre (4) groupes affichent des résultats très différents ($p < 01$). Le rendement obtenu par les policiers ayant trois (3) ans d'expériene et plus est nettement inférieur à celui des recrues en fin de formation qui se sont prêtées à cette étude. Entre l'expérience 1 et l'expérience 3, les recrues sont passées d'un niveau de rendement comparable à celui des policiers de carrière à un niveau nettement supérieur. Si l'on en croit les résultats de l'expérience, les variables affichant les écarts les plus significatifs sont celles qui se ressentent le plus de l'impact de la formation théorique "IDGSU".

IV. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Il se dégage de la présente étude un enseignement majeur, à savoir que le programme théorique "IDGSU" et la pratique contribuent à l'acquisition d'un ensemble spécifique de techniques et de connaissances qui ne sont pas enseignées dans le cadre du stage élémentaire de formation dispensé à la Division "Dépôt" de la GRC. Les techniques d'intervention nécessaires à une gestion efficace des situations d'urgence s'adaptent facilement et elles se perfectionnent de façon significative au fur et à mesure de la formation.

A. Impact de la formation élémentaire

La formation élémentaire (à l'exception du programme théorique "IDGSU" et de la pratique) a joué un rôle prépondérant dans le cas de deux des variables EICF. On a constaté, en effet, une forte incidence des facteurs de formation sur les deux variables intitulées "Renseignements téléphoniques" et "Structuration de l'intervention". Le facteur pratique contrairement à la théorie, a fortement influé sur la variable "Renseignements téléphoniques", ce qui s'explique par le fait que cette technique ne faisait pas partie du programme d'enseignement théorique "IDGSU".

La formation influe sans conteste sur le rendement et ce, indépendamment du programme théorique "IDGSU" et de la pratique. Preuve en est la moyenne cumulative du rendement réalisé par le groupe avec formation dans l'expérience n° 1 qui est supérieure à celle obtenue par le groupe des

toutes nouvelles recrues. Cette constatation n'a cependant, rien de très encourageant si l'on considère les gains accumulés dans les cas où interviennent la théorie et la pratique.

Le facteur formation a donné lieu à deux effets d'interaction tout à fait imprévus. Ainsi, on a pu constater que la formation contribue à limiter le recours aux techniques policières si elle est associée au programme théorique "IDGSU". Mais peut-être plus important encore nous apparaît l'effet inhibitif de la formation dans le cas de la variable concernant les attitudes.

Une telle constation nous place devant un dilemne des plus intéressant. Dans l'expérience n° 1, les attitudes adoptées par les recrues avec formation sont plus appropriées que celles des recrues sans formation. Cependant, au fil des expériences, les sujets sans formation améliorent leur rendement, alors que les sujets avec formation semblent avoir atteint un plafond ou un plateau. C'est donc que l'impact que peut avoir la formation sur les attitudes a son revers puisque les chances de progresser semblent diminuer avec le temps. Le progrès constant enregistré par les groupes sans formation démontre qu'il est possible d'améliorer le rendement. Même s'il obtient des résultats considérablement meilleurs que le groupe Formation/pas d'expérience théorique, le groupe Formation/expérience théorique ne progresse pas pour autant entre la première et la dernière expérience. Un peu comme si avec le temps, la formation intervenait pour freiner l'évolution des changements d'attitudes.

Cette constatation a soulevé une question melheureusement restée sans réponse à cause du manque de données. Il s'agit de l'impact des

préliminaires de la formation. Les cours théoriques "IDGSU" et la pratique sont dispensés pratiquement en fin de stage de formation. Les attitudes acquises par les recrues en début de programme semblent attester d'un niveau au-delà duquel l'impact des cours théoriques "IDGSU" et de la pratique s'avère tout à fait minime. Est-ce à dire que le rendement final pour ce qui est des attitudes serait meilleur si la partie de la formation touchant aux relations humaines était dispensée en priorité? C'est là une hypothèse qu'il conviendrait de vérifier. Une telle entreprise ne serait pas facile à mener à terme car elle exigerait une restructuration majeure du programme de formation. Cependant, de telles implications mériteraient fortement de faire l'objet d'un débat à la lumière des conclusions énoncées dans cette partie de la présente étude.

B. Impact du programme théorique "IDGSU"

Les résultats de cette étude viennent contredire les conclusions formulées par Schwalb (1976). Selon elle:

> "Le large consensus obtenu quant aux meilleures méthodes de formation s'appuie sur la présente étude. Si la formation a pour objet de modifier objectivement les comportements, nul n'est besoin d'y inclure des conférencesdidactiques, des travaux de lecture ou de dissertations. Les techniques nécessaires ne s'acquièrent que d'une seule façon, par le biais de la pratique active" (p. 96)

Traduction libre.

Il semble que Schwalb ait été séduite par certaines thèses populaires à l'époque qui étaient de privilégier la formation pratique au détriment de l'enseignement didactique (Bard et Zacker, 1973; McNamara, 1967).

Les données de la présente étude viennent justifier la pertinence de l'utilisation à la Division "Dépôt", du programme théorique "IDGSU" qui représente un facteur d'acquisition de rendement extrêmement important en matière d'intervention dans les différends familiaux. La théorie s'est avérée le facteur avec la plus forte incidence dans le cas de 7 variables sur 9. Son impact a également été significatif dans le cas d'une 8e variable. La variable "Renseignements téléphoniques", qui ne faisait pas partie du programme théorique, fut la seule à ne pas être affectée.

Le programme théorique "IDGSU" s'impose donc comme une méthode d'enseignement importante et on ne peut que s'en réjouir compte tenu de son faible coût, ainsi que du peu de temps et d'efforts qu'elle nécessite. Des avantages que Coleman (1977) aurait déjà reconnu à ce mode d'instruction visant à l'assimilation de connaissances. Il semble, toutefois, que le transfert des connaissances du stade de l'assimilation au stade pratique ne soit pas entièrement garanti.

D'un autre côté, malgré les avantages de la théorie, la réalité tend à prouver que ce programme ne devrait pas être utilisé comme seule méthode d'instruction. Certaines des techniques requises ne sont pas enseignées ou si elles le sont, elles ne sont pas nécessairement appliquées avec succès dans la pratique. Bien qu'elle soit apparemment la méthode la plus efficace dans un premier temps, la formation didactique n'a pas permis à elle seule d'atteindre la plupart des objectifs de formation qui avaient

été fixés. On se perd en conjectures sur les effets qu'aurait une augmentation ou une diminution des heures d'enseignement didactique. Vu que la majeure partie des données pertinentes dont on dispose ont déjà été intégrées dans le programme "IDGSU", l'approche la plus pragmatique dans l'immédiat serait d'évaluer par des études l'impact d'une diminution des heures de théorie. Peut être, après tout, serait-il possible d'obtenir des résultats significatifs, même avec moins de théorie qu'on en offre actuellement. En fait, si cette question n'entre pas dans le cadre du présent document, elle n'en demeure pas moins une future voie à explorer.

C. Impact du facteur pratique

La formation pratique, acquise par le biais de mises en situation d'urgence improvisées dans lesquelles le stagiaire devait intervenir, s'est révélée dans la présente étude une méthode d'enseignement efficace, et ce avec ou sans le support éducatif de programme théorique "IDGSU". L'impact du facteur pratique est manifeste dans le cas de 7 variables sur 9. Les données obtenues sont suffisamment convaincantes pour justifier la généralisation de cette approche pédagogique et envisager son application afin d'atteindre les objectifs de formation dans les domaines concernés. Par exemple, un examen des différents résultats enregistrés dans l'expérience no 2 et dans l'expérience no 3 démontre qu'un élève-recrue moyen obtiendrait un meilleur rendement à l'issue d'une seconde journée de formation pratique qu'à l'issue d'une seule journée. Il a été démontré de façon empirique que l'application d'une telle mesure serait financièrement rentable.

Si l'on en croit le graphique 1, les avantages de la formation avec mises en situation improvisées ne semblent pas avoir atteint un plateau. Ceci soulève la question de savoir jusqu'où il serait possible, pour rendre plus efficace la formation, de renforcer l'événement pratique avant que la courbe de rendement n'atteigne son point maximum et que le facteur de rentabilité ne devienne dissuasif.

D. Impact de l'observation sur le rendement

Bon nombre de techniques évaluées grâce à l'échelle EICF sont trop complexes pour être assimilées et appliquées avec succès après seulement quelques heures d'observation. Les techniques qui ont donné lieu à une amélioration significative du rendement ("Approche et entrée", "Contrôle physique de la situation" et "Techniques policières") englobent cependant un grand nombre de variables relatives à la sécurité des policiers qui sont intégrées dans l'ensemble de l'échelle. Ce qui laisse supposer que les techniques en matière de sécurité s'acquièrent rapidement. Le tableau 3 et le graphique 3 viennent respectivement corroborer la pertinence de cette assertion. On ne constate aucune incidence de la pratique dans le cas de la variable "Approche et entrée". Les groupes qui ont été sensibilisés aux techniques par le biais de la théorie en ont usé avec efficacité même lors de l'expérience no 1. Les résultats des groupes sans expérience théorique se sont détériorés au fil des expériences. Il convient de noter que cette baisse de rendement entre l'expérience no 1 et l'expérience no 3 dans le cas des groupes sans expérience théorique, est vraisemblablement attribuable en partie au fait que les policiers enquêteurs étaient menacés

dans leur propre sécurité parce qu'en présence, dans ce scénario, d'une femme armée d'un couteau. On ne remarque aucune baisse de cet ordre dans le cas des groupes avec expérience théorique. Il est également important de noter que, pour ce qui est de la variable "Approche et entrée", les policiers d'expérience enregistrent des moyennes de résultat nettement inférieures à celles des groupes sans expérience théorique.

Ces données semblent indiquer qu'il est facile d'acquérir les techniques de sécurité par le biais de la théorie ou de l'observation. Le fait qu'elles soient employées ou non relève davantage d'une question d'attitude personnelle ou de sensibilisation. En fin de stage, la recrue moyenne aura une bonne connaissance des principes de sécurité et de santé, mais ceux-ci lui sortiront progressivement de la mémoire s'ils ne sont pas assimilés à force d'être mis en application sur le terrain. Dans les faits, la sécurité policière repose souvent sur un grand nombre de techniques peu sûres et inappropriées dont les conséquences négatives ne se manifestent que par intermittence. De simples rappels par le biais des politiques relatives aux forces policières, de discussions internes ou de projections périodiques de films éducatifs sur la sécurité des policiers, contribueraient vraisemblablement dans une large mesure à améliorer le rendement sur le terrain dans ce domaine.

E. Besoin d'un programme de formation interne dans le domaine des interventions en situations d'urgence

Il est encourageant de constater que les recrues qui sortent aujourd'hui de l'école de formation à la Division "Dépôt" sont plus compétentes en matière d'intervention dans les différends familiaux que la

plupart de leurs aînées. Il suffirait d'apporter encore quelques modifications mineures au programme de formation des recrues pour renforcer ces compétences. La question de la sécurité du personnel de service, qui est abordée dans la section précédente, s'avère par contre une préoccupation immédiate. Il ne faudrait cependant pas en déduire pour autant que la sécurité soit la seule compétence qui mérite d'être revalorisée. Les comparaisons établies dans le tableau 12 parlent d'elles-mêmes et il est inutile de s'y attarder à nouveau. Grâce aux données obtenues dans le cadre de la présente recherche, ce problème aura pu être mis en lumière. L'efficacité de l'expérience non structurée comme méthode de renforcement des techniques d'intervention dans les différends familiaux avait déjà été sérieusement mise en doute (Schwalb, 1976). La présente étude vient confirmer le fait que les années de service à elles seules ne contribuent que très peu à l'amélioration des techniques d'intervention en situation d'urgence.

Il convient de rappeler ici que la majorité des policiers en activité qui ont participé à cette étude viennent d'un milieu à prédominance rurale par opposition à un environnement urbain. Alors qu'il a très peu été tenu compte du problème de la sécurité dans cet échantillonnage, on peut supposer qu'un groupe de policiers à l'oeuvre dans un secteur à prédominance urbaine aurait obtenu des résultats très différents. Afin de vérifier cette hypothèse, il faudrait évaluer le rendement de plusieurs groupes de policiers travaillant en milieu urbain en utilisant l'échelle EICF et les scénarios d'intervention. On pourrait ainsi déterminer si de nouveaux besoins s'imposent en matière de formation interne. Le type de

programme de formation interne et son contenu devront faire l'objet d'une étude empirique. Il est possible qu'une brève période de formation suffise pour améliorer de façon significative le rendement des policiers d'expérience.

F. Formation sur le terrain et supervision

Compte tenu des résultats de la présente étude il conviendrait d'élaborer des mécanismes visant à évaluer de façon permanente ou périodique les facteurs et les techniques de rendement utilisés sur le terrain afin d'en augmenter l'efficacité. Une meilleure conpréhension de l'impact des "pratiques courantes" sur le rendement des recrues, tel qu'influençé par des variables telles que la personnalité de l'instructeur sur le terrain, l'envergure du détachement (ou du service) etc..., serait logiquement la prochaine étape à faire afin d'assurer une intervention plus sécuritaire et efficace de la police. Tester l'efficacité de la formation consiste, dans un premier temps, à s'assurer que les techniques de travail appropriées ont bien été apprises et, dans un deuxième temps, à évaluer si elles sont mises en application.

La généralisation de la pratique comme mode d'enseignement nous apparaît d'autant plus pertinente que certaines données recueillies après les présentes expériences viennent confirmer des conclusions antérieures (ex: Doornink, 1975, Schwalb, 1976; Schrieber, 1977) attestant du caractère hautement motivant et extrêmement populaire de ce type de formation.

G. Impact de la formation sur l'assurance des recrues

Les données recueillies à la suite des présentes expériences démontrent également qu'avec davantage de pratique, les recrues perçoivent une nette amélioration dans leur propre aptitude à gérer les situations d'urgence. Ils constatent aussi que les scénarios leur semblent moins difficiles. Ces données d'auto-appréciation viennent confirmer l'une des conclusions des travaux de recherche entrepris antérieurement par Bard et Zacker (1973) selon laquelle la formation pratique développe chez les recrues un sentiment d'assurance et de compétence qui se répercute sur l'ensemble des fonctions policières.

L'importance du facteur formation dans la présente étude démontre que certaines des techniques évaluées dans le domaine des querelles domestiques sortent tout droit du programme général destiné à la formation des policiers. Cependant, comme il a été mentionné au préalable, la formation générale des policiers n'influe que très peu sur la gestion des situations d'urgence dites domestiques. Ironiquement, l'importance du facteur "pratique" ressort pourtant avec force dans le cas de chacune des variables. Les interactions ont une incidence nulle dans la plupart des cas. Toutefois, les effets conjugués des interactions de la formation et de la pratique ont un impact d'ensemble important. Cet effet conjugué des interactions, tel qu'illustré dans le tableau 1 et le graphique 1, confirme le "potentiel d'intégration" de la formation pratique, et ce même en l'absence de toute expérience théorique "IDGSU". Ainsi peut-on se demander si l'échec des nombreuses tentatives antérieures visant à démontrer l'efficacité de l'enseignement pratique n'était pas dû en partie à la

nature des critères employés. Preuve en est les résultats hautement significatifs obtenus ici en ayant recours à une méthode d'évaluation du rendement telle que l'échelle EICF qui prend en considération le "potentiel d'intégration" propre à l'apprentissage.

Cette approche vient contredire les conclusions de Schwalb (1976) selon lesquelles la pratique n'avait aucun impact sur la formation. Les mesures préconisées alors négligent ce domaine pourtant riche en potentialité. Aussi doit-on les considérer de plus en plus comme des instruments de travail inappropriés pour les futures évaluations de rendement. Savoir si le rendement efficace obtenu dans le cadre de la formation se répétera à l'avenir sur le terrain constitue un sujet de réflexion qu'il est maintenant possible d'aborder avec de nouveaux éléments.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Bard, M., et Berkowitz, B. Training police as specialists in family crisis intervention: A community psychology action program. Community Mental Health Journal, 1967, 3 (4), 315.

Bard, M., et Zacker, J. Effects on conflict management training on police performance. Journal of Applied Psychology, 1973, 58.(2), 202.

Bercal, T.E. Calls for police assistance. Dans H. Hahn (Ed.), Police in urban society. Beverly Hills, Calif.: Sage publications, 1970

Boyd, J.E. Longitudinal comparison of factors structures in a police performance appraisal system. Document présenté à la conférence annuelle de l'Association des psychologues du Canada, Toronto, Ontario, 1976.

Boyd, J.E., et Ridell, B.J. Peformance appraisal manual. Services de police de la ville de Calgary, Calgary, 1973.

Cummings, M. Police and Service Work. Dans H. Hahn (Ed.) Police in urban society. Beverly Hills, Calif.: Sage publications, 1970.

Doormink, J.D. Collaborative planning of family crisis intervention training by police trainees and mental health personnel. Thèse de doctorat non publiée. Kent State University, 1975.

Flanagan, J.C. The critical incident technique. Psychological Bulletin, 1954, 51, 327-358.

Gammon, M.A.B. Violence in Canada. Toronto: Methuen Publications, 1978.

Landy, F.J., Farr, J.L., Saal, F.E., & Frentag, W.R. Behaviorally anchored sales for rating the performance of police officers. Journal of Applied Psychology, 1976, 61, 750-758.

Levens, B. Domestic crisis intervention: A literature review of domestic dispute intervention training program (1ère partie) - Canadian Police College Journal, 1978, 2, 216.

Levens, B.R. et Dutton, D.G. Le rôle de service social de la police: l'intervention lors de conflits domestiques. Divison de la recherche: Solliciteur général du Canada, 1977.

Liebman, D.A., et Schwartz, J.A. Police programs in domestic crisis intervention: A review. Dans J.R. Snibbe et H.M. Snibbe (Eds.), The urban policeman in transition. Springfield, Illinois: Charles C. Thomas, 1972.

Loving, N. Responding to spouse abuse and wife beating: A guide for police. Police Executive Research Forum, 1980.

Martin, D. Battered wives. San Francisco, Calif: Slide Publications, 1976

McNamara, J.H. Uncertainties in police work: The relevance of police recruits' background and training. Dans D.J. Bordua (Ed.), The police: Six sociological essays. New York: John Wiley and Sons Inc., 1967.

Schrieber, F.B. Design, implementation and evaluation of a twenty-four-hour crisis intervention training program for police. Thèse de doctorat en non publiée. University of Colorado, 1977.

Schwalb, G. Police-specific communication training: A practice approach to family crisis mediation. Thèse de doctorat en philosophie non publiée. University of Houston, 1976.

Smith, P.C., et Kendall, L.M. Retranslation of expectations: An approach to the construction of unambiguous anchors for rating scales. Journal of Applied Psychology, 1963, 47, 149-155.

Straus, M.A. A sociological perspective on the prevention and treatment of wife-beating. Dans Maria Ray (Ed.), Battered women. Van Nostrand-Reinhold, 1977.

Winer, B.J. Statistical principles in experimental design. New York: McGraw-Hill, 1962.

ANNEXE A

INTERVENTION DANS LES DIFFERENDS FAMILIAUX - GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Programme théorique

Aux fins de la présente étude, le programme théorique "IDGSU" comprenait 20 cours d'une durée de 50 minutes chacune. Ceci représente le temps de cours global alloué à ce domaine aux termes du stage régulier de formation.

Le contenu de ce programme didactique réparti en tranches horaires se décompose comme suit:

1 cours La violence domestique: introduction et généralités.

3 cours La dynamique des différends familiaux et des situations d'urgence

- une étude de facteurs psychologiques, sociologiques et physiologiques associés aux différends familiaux et aux situations d'urgence.
- une étude de la croissance personnelle, de l'image de soi et des techniques de défense dans le contexte d'un environnement familier.
- une étude des valeurs propres à la structure familiale, ainsi que des valeurs patriarcales et ethniques relativement aux situations d'urgence et à la violence.
- une étude du stress et de son influence sur le rendement, ainsi que des notions de maîtrise de soi et d'impuissance acquise comme facteurs déterminants des conflits domestiques.

3 cours Le rôle de la police dans les cas de situations d'urgence

- une étude des méthodes éprouvées d'intervention et de résolution des différends en situation de crise familiale.
- planification de la pré-intervention.
- facteurs de sécurité internes et externes.
- techniques de contrôle: stratégies peu risquées ou très risquées.

- tactiques de désamorçage.
- comportements non verbaux, etc...

3 cours <u>Interrogatoires et résolution des problèmes</u>

- mettre l'accent sur les techniques et les aptitudes requises pour contrôler, désamorcer et résoudre des situations à forte tension émotive lors de contacts directs avec le public.
  - attitudes et qualités projetées.
  - interrogatoires directifs contre interrogatoires non directifs.
  - savoir contrôler le contenu d'un interrogatoire.
  - méthodes et techniques en matière d'interrogatoire.

2 cours <u>Délinquance</u>

- passer en revue l'éventail des situations au cours desquelles les jeunes délinquants entrent en contact ou en conflit avec la police.
  étude des facteurs de conditionnement (milieu, antécédents) et des possibilités d'action en vue de résoudre les conflits.

4 cours - mettre l'accent sur divers types d'action spécifiques en matièr d'intervention familiale; étude, entre autres de la dynamique à la base des problèmes et des responsabilités particulières qui incombent au policier lors du traitement de situations suivantes:
  - tentatives de suicide.
  - prises d'otage.
  - enfants victimes ou présumément victimes de mauvais traitements.
  - victimes de viol.
  - prise de contact avec la famille immédiate.

1 cours - maladie mentale - traitement.

1 cours - alcoolisme - traitement et compréhension du problème.

2 cours <u>Aspects légaux de la violence familiale</u>

- un accent tout particulier est mis sur les questions touchant a droit civil.
- droits et devoirs en vertu du droit civil.
- autorisation de pénétrer dans un lieu d'habitation.
- droits de propriété.

ANNEXE B

FORMATION PRATIQUE EN MATIÈRE D'INTERVENTION DANS LES DIFFÉRENDS FAMILIAUX ET DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE.

Le présent programme comprend 2 journées normales de formation pratique (7 cours de 50 minutes chacun). Lors du 1er jour, il est demandé à chaque membre du groupe recevant cette formation de procéder à une intervention improvisée dans le cadre d'un scénario et d'observer la prestation de 30 autres recrues travaillant en équipe de deux. La 2e journée se déroule selon un emploi du temps semblable. Le contenu des scénarios utilisés lors de ces deux jours de pratique est le même pour l'ensemble des groupes participant à cette recherche. Suit une brève description des situations utilisées dans le cadre de chacune de ces journées de formation.

1ère JOURNÉE - Sujets de scénario

1. Bagarre - Après une nuit passée dans un bar.

Cette situation d'improvisation met en scène la dispute d'un couple qui a passé la soirée dans une taverne de quartier. L'un des deux accuse l'autre de "draguer" quelqu'un et de l'ignorer. Appelés sur les lieux, les policiers doivent mettre un terme à la bagarre en séparant et en calmant les parties.

2. Litige entre un propriétaire et un locataire.

Un propriétaire a mis la main sur les biens personnels de l'un de ses locataires qui est en retard dans le paiement de son loyer. Le locataire téléphone à la police en faisant part de son intention de porter plainte si ses biens ne lui sont pas restitués.

3. Chauffeur de taxi paranoïaque

Dans une première phase de rechute, un homme candidat à la psychose paranoïde tient sa femme de plus en plus prisonnière de leur maison du fait de la panique constante que lui inspire le monde extérieur. Suite à quoi, il coupe le téléphone et il refuse carrément de la laisser sortir. Elle se décide à prévenir la police parce qu'elle ne peut plus supporter cette situation et qu'elle a peur que son mari ne blesse quelqu'un.

4. Litige concernant le placement d'une mère dans une maison de retraite

Un frère aîné qui a procuration sur la propriété de sa mère est résolu à placer cette dernière dans une maison de retraite et à vendre la maison. Alitée suite à une crise cardiaque et déclarée impotente, la mère est soignée par sa fille. Celle-ci prétend que la mère reçoit tous les soins médicaux appropriés et qu'il n'y a donc aucune raison qu'elle soit privée de sa maison. De son côté, le fils prétend vouloir la faire transférer pour améliorer la qualité des soins qu'elle reçoit. Prévenue par un voisin, la police arrive sur les lieux au milieu d'une violente dispute entre les deux parties.

5. Tentative de suicide

Un homme, dont l'entreprise est en difficulté, a tenté de se suicider en s'asphyxiant dans son garage. Sa femme le découvre et le ramène dans la maison. Elle alerte la police car elle est persuadée que son mari a l'intention de récidiver. Quand les policiers arrivent, le mari laisse entendre qu'il n'y a, maintenant, plus lieu de s'inquiéter alors que sa femme continue de prétendre qu'il a besoin d'aide.

6. Garde d'enfant

Une femme a appelé la police pour signaler que son enfant a été kidnappé. Une fois sur les lieux, les policiers découvrent que l'enfant est, en fait, auprès du père naturel qui demande à ce que la mère réintègre le foyer familial et reprenne la vie commune. Celle-ci aurait soi-disant quitté le domicile avec l'enfant deux semaines auparavant et le père aurait retrouvé la fillette dans une garderie avant de la ramener avec lui. Les deux parties sont légalement mariées et l'épouse menace de détruire le mobilier si le mari ne révèle pas l'endroit où est caché l'enfant.

7. Tentative de viol et possession d'arme

Un jeune homme a commis, plus tôt dans la journée, un attentat à la pudeur sur la personne de sa belle-soeur. Quand elle en avise son mari, celui-ci menace de tuer son frère cadet et se met à boire. Prise de panique à l'idée qu'il puisse passer à l'acte, la jeune femme alerte la police pour éviter le pire. Quand les policiers arrivent sur les lieux, le mari cache une arme sur lui.

2e JOURNÉE - Sujets de scénario

1. Une dispute éclate au cours de laquelle une femme lance des objets à la tête de son mari qu'elle soupçonne de l'avoir trompée avec une autre femme. Elle menace de le quitter si ses soupçons s'avèrent fondés. Lui nie l'accusation.

2. Victime de viol

Une femme a été violée dans sa cour arrière à la pointe d'un couteau alors qu'elle stationnait sa voiture. Elle est encore sous le choc et son mari, qui a alerté la police, ne veut rien comprendre de ce qu'elle peut ressentir. Il demande aux policiers d'intervenir pour appréhender l'assaillant.

3. Présomption de mauvais traitements sur la personne d'un enfant

La police est un jour amenée à conduire un jeune enfant et sa grand-mère à l'hôpital. Aussi bien la grand-mère que le médecin soupçonnent que les blessures ne sont pas accidentelles. Les policiers entrent en contact avec les parents pour les avertir que leur enfant est à l'hôpital et ils commencent leur enquête.

4. Prise d'otage - garde ou suicide

Cette situation met en scène un jeune père de famille souffrant de troubles mentaux précaire qui croit que le démon a monté sa femme contre lui. Il détient leur fillette dans la chambre et refuse de laisser sa femme s'en approcher. Quand la police arrive sur les lieux, il se poste à l'entrée de la chambre et menace de se tuer avec son couteau si on ne le laisse pas seul avec sa fille qu'il protège.

5. Fils adolescent

Un adolescent de 14 ans né d'un premier mariage téléphone à la police en prétendant que son beau-père l'a battu et que ce dernier en a maintenant après sa mère parce qu'elle a voulu s'interposer. En arrivant sur les lieux, les policiers trouvent la mère et le mari engagés dans une violente dispute.

6. Enquête pour cause d'inceste

La mère d'une jeune fille de 15 ans tombe sur un mot que celle-ci a laissé pour son père Il y est mentionné que le père aurait eu des relations sexuelles avec la jeune fille. La police interroge la mère quand le père arrive sur ces entrefaits. Il nie tout et prétend que sa fille essaye de se venger parce qu'il lui a interdit de sortir la fin de semaine précédente.

7. Avis de décès

Les policiers ont été témoins d'un accident au cours duquel un enfant de 6 ans a été tué par un jeune automobiliste. Il leur est demandé d'informer les parents de l'accident.

ANNEXE C

UNIVERSITÉ DE

CALGARY

ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS
EN SITUATION DE CRISE FAMILIALE

FORMULE A D'ÉVALUATION
(15 MAI 1981)

État civil

Enfants

Années de service

Nombre de semaines de formation — Numéro d'immatriculation

Origine ethnique

Langue maternelle

Scolarité

Expérience professionnelle

Sexe

Âge — Immatriculation:

Page — Informations diverses

ENREGISTREMENTS 1 2 3- 1 - 2 - 3 - 4 - 5 + 4

a. nom du plaignant

b. adresse du plaignant

c. adresse de l'autre partie

d. noms des autres parties

e. autres résidents

f. autres témoins sur les lieux

g. nature des liens entre les parties en litige

h. antécédents

i. possession d'armes (personnelles ou non)

j. cause du litige

k. présence d'alcool

l. présence de drogues

I APPROCHE ET ENTRÉE 1 2 2- 1 - 1 - 2 - 4 - 5 + 4

a. communiquer avec le partenaire

b. jeter un coup d'oeil par les fenêtres

c. prendre position à la porte

d. frapper à la porte

e. effectuer un contrôle de dernière minute

f. pénétrer sur les lieux

II CONTRÔLE PHYSIQUE DE LA SITUATION

a. annoncer sa présence

b. évaluer du regard la situation

c. s'approcher des parties en litige

d. séparer les parties en litige

e. veiller à la position de son corps (avant de s'asseoir)

f. garder son arme à portée de main

g. vérifier la présence d'autres occupants

h. faire asseoir les parties en litige

UNIVERSITÉ DE CALGARY

VIII-ATTITUDE DU POLICIER

a. assurance

b. neutralité/objectivité/équité

c. confiance

d. maîtrise de ses émotions

e. compétence

f. compassion

g. hyper-agressivité

h. loyauté

Numéro d'immatriculation

SEXE

ÂGE

PAGE

Immatriculation

Informations diverses

III. COMPRÉHENSION DU PROBLÈME

1 2 3 - 1 - 2 - 3 - 5 + 4

a. comprendre le problème

b. s'efforcer de trouver des solutions de rechange

c. nombre de solutions de rechange envisagées

d. faire part de son intention d'interroger l'autre partie

e. consulter son partenaire

f. maintenir une surveillance

g. qualité de l'interrogatoire

IV. RECHERCHE D'UN CONSENSUS ENTRE LES PARTIES EN LITIGE

a. rechercher un consensus

b. reformuler les différentes solutions

c. trouver un consensus/un terrain d'entente

d. qualité de l'interrogatoire

V. STRUCTURATION DE L'INTERVENTION

a. séparer les parties en litige

b. recueillir le témoignagne de chacune des parties

c. consulter le partenaire/intervertir les rôles ou non

d. réconcilier les parties de façon appropriée

VI. CONCLUSION DE L'INTERVENTION

a. résumer les termes de l'entente

b. reformuler les mesures à prendre

c. reformuler les conséquences de ces mesures

d. faire état du soutien apporté par la police

VII. TECHNIQUES POLICIÈRES

a. communications téléphoniques extérieures pour renseignements

b. notes personnelles (calepin)

c. fouille des lieux ou des individus

d. connaissance de la loi

ANNEXE E

SCÉNARIOS: EXERCICES D'IMPROVISATION

EXPÉRIENCES 1, 2 ET 3

Scénario 1 - Garde d'enfant

Personnages: M.__________ Smith, Mme __________Smith, leur fille Nancy (âgée de 3 ans) à qui il est fait référence, mais qu'on ne voit jamais.

Situation

M. et Mme Smith sont mariés depuis 5 ans. Ils ont une petite fille de 3 ans prénommée Nancy. Il y a deux semaines, sans que son mari ait, semble-t-il été informé de ses intentions, Mme Smith a quitté le domicile conjugal pour aller s'installer à Saskatoon avec Nancy. Après s'être trouvé un appartement et un emploi de vendeuse dans une épicerie de Saskatoon, elle a téléphoné à son mari pour lui expliquer ce qu'elle a fait. Ayant réussi à les localiser, M. Smith s'est rendu hier à Saskatoon

où il est allé récupérer sa fille à la garderie pour la ramener avec lui à Régina. Grâce à la description qui lui a été donnée à la garderie, Mme Smith a reconnu son mari dans l'homme qui est venu chercher la fillette et elle a regagné Régina aujourd'hui.

Mme Smith ne retrouve aucune trace de l'enfant et son mari refuse de lui dire où il la garde. (M. Smith téléphone alors à la police pour lui demander de venir appréhender une femme chez lui en alléguant qu'il ne répond plus de ses actes si celle-ci s'avise de casser d'autres meubles dans la maison).

En arrivant sur les lieux, les policiers sont témoins d'une violente dispute entre les conjoints. Les menaces pleuvent, c.-à.-d.:

Elle: Si tu ne me dis pas où elle est, je casse tous les fichus meubles qu'il y a dans cette maison.

Lui: Essaye pour voir et je te fous mon poing sur la gueule. (Il s'avance vers elle d'un air menaçant.)

Elle: Alors qu'il s'approche, elle essaie de lui donner des coups de pied tout en l'injuriant.

(Sans l'intervention des policiers pour les retenir, ils en seraient venus aux coups).

Fondamentalement, M. Smith est un individu équilibré, d'un naturel plutôt calme, que sa femme trouve quelque peu ennuyant, dépourvu d'esprit d'initiative et sans perspective d'avenir. Il apprécie la sécurité que lui offre son emploi à la banque, au même titre que la compagnie de ses collègues de travail. Il a passé son enfance à Régina, là où ses parents

vivent encore. Il est intimement convaincu que la place de sa fille est auprès de lui, de ses amis et de sa famille. Quand il est calme, il envisage toutefois le retour de sa femme au domicile conjugal et la reprise de leur vie de couple, mais il tient absolument à ce que celle-ci demeure à la maison pour élever Nancy jusqu'à ce que l'enfant soit en âge d'aller à l'école. De son côté, Mme Smith aspire à travailler.

Pour sa part, Mme Smith en a assez de son mari. Elle n'a plus ni respect ni bienveillance à son égard. Dans l'immédiat, son seul désir est de récupérer sa fille de façon à ce qu'elle puisse regagner Saskatoon dans la soirée.

Grâce à la compassion démontrée par l'un des policiers et la qualité de son intervention, Mme Smith pourrait éventuellement revenir sur ses positions car elle est, dans une certaine mesure, sensible au fait que son mari a toujours été un bon père de famille pour Nancy et que celle-ci l'aime énormément. Il faudrait donc faire subtilement appel à ses émotions pour qu'elle renonce à exiger que son enfant lui soit rendu immédiatement. S'il lui est interdit de reprendre la fillette, elle n'en a pas moins le droit de demander à la voir.

M. Smith sait fort bien que s'il apprend à sa femme où se trouve Nancy, celle-ci s'empressera de ramener l'enfant à Saskatoon. Aussi refuse-t-il de lui révéler l'endroit. Il peut, cependant, faire part de cette information à la police en confidence. Il donne l'image d'un bon père de famille qui aime son enfant et cette attitude devrait rassurer les policiers quant à la sécurité de la fillette. Mme Smith peut, toutefois, laisser entendre que l'enfant n'est pas heureuse, mais si la question lui

est posé à brûle-pourpoint, elle reconnaîtra que son mari ne ferait jamais de mal à leur fille.

Aspects légaux

Possession - le père est en possession de l'enfant. En l'absence de preuve de négligence ou de mauvais traitements, la police n'est nullement habilitée à soustraire un enfant à la garde d'un parent naturel.

Garde Les deux parties représentent les parents naturels. Ils sont légalement mariés et ils n'ont déposé aucune requête de séparation ou de garde d'enfant, pas plus qu'ils ne sont en instance de divorce.

Domicile Les deux parties sont copropriétaires de leur résidence.

Éviction des lieux En l'absence d'autres preuves spécifiques (c'est-à-dire, voie de fait, violation de l'ordre public, motifs raisonnables et plausibles, etc...), la mère ne saurait légalement être évincée des lieux contre sa volonté, même si le conjoint en fait la demande sous prétexte qu'elle n'habite plus le domicile conjugal.

Identification du problème Dans la présente situation, le principal facteur de crise peut se résumer comme suit: "les deux parties en litige veulent s'approprier l'enfant".

Le problème des plus urgents à régler est sans conteste au coeur du différend familial. Il est évident que d'autres problèmes tels que la mésentente du couple, etc... pourraient être évoqués ici, mais aucun de ces facteurs ne vient alimenter avec la même ampleur la présente crise que la question de la possession ou de la garde de l'enfant.

Donc, si les policiers identifient le problème comme étant soit la possession soit la garde de l'enfant, on peut dire que le noeud du problème a été décelé. S'ils s'entendent sur ce point avec les parties en litige, ils obtiennent le score maximum dans la catégorie 3 (A). Certains autres facteurs susceptibles d'avoir contribué à l'échec du mariage - que ce soient les aspirations professionnelles de Mme Smith, ou l'auto-satisfaction que M. Smith tire de son propre emploi - peuvent être identifiés comme source de problème par l'une ou l'autre des parties. Le policier ne marquerait, cependant, qu'un seul point s'il voyait là la cause principale du différend. Si l'une des parties reconnaissait l'un de ces problèmes, trois points seraient attribués.

Autres solutions - au problème des deux parties se disputant la possession ou la garde de l'enfant.

Si, lors d'un premier interrogatoire, l'une des parties en litige ou le policier mentionne l'une des solutions énoncées ci-dessous, un point est accordé dans la catégorie 3 (B):

1. Il renonce à ses droits sur l'enfant qu'il laisse à sa femme.
2. Elle renonce à ses droits sur l'enfant qu'elle laisse à son mari.
3. Il ou elle accepte de reprendre la vie commune (soit à Saskatoon soit à Régina).
4. Il ou elle accepte de faire appel à un conseiller matrimonial (ou autre).
5. Il ou elle accepte de consulter un avocat.

6. L'enfant est placé temporairement sous la garde d'un ami commun, le temps de permettre aux conjoints de consulter soit un avocat soit un conseiller matrimonial.
7. Aucune des deux parties ne s'entend et l'enfant est placé temporairement sour la garde Protection de la jeunesse.
8. La violence éclate et l'une ou les deux parties sont inculpées ou arrêtées.

Le plus grand nombre possible de solutions de rechange devrait être évoqué et faire l'objet d'une discussion avec les parties en litige, du moins pour celles qui sont les plus pertinentes.

Ces solutions constituent une liste de choix à partir desquels les deux parties pourraient éventuellement s'entendre lors de la phase finale d'une intervention fructueuse. Toute entente réalisée par les deux parties sur l'un de ces choix prend valeur de consensus, tel que défini dans la catégorie 4 (C). Les solutions 7 et 8 ne sauraient, toutefois, être comptabilisées comme consensus si le juge estime qu'un comportement inapproprié du (des) policier(s) (c'est à dire une attitude agressive, autoritaire ou insensible) est à l'origine de la précipitation des événements.

Scénario 2 Différend relatif à un avortement

Personnages: M ____________Smith, Mlle__________Brody

Situation

M. Smith et Mlle Brody ne sont pas mariés, mais ils ont connu une vie de couple harmonieuse durant près de 3 ans. Lui, a hérité d'un précédent mariage de la maison qu'ils occupent. Elle, travaille également à l'extérieur et leurs deux salaires servent à payer l'hypothèque, etc...

Avant de se mettre en ménage, ils en seraient venus (selon lui) à une entente verbale de ne pas avoir d'enfant. Ce soir là, elle rentre de son travail et lui annonce qu'elle est enceinte. Elle en est à environ 1 mois de grossesse et désire maintenant garder l'enfant, en espérant éventuellement qu'il l'épousera. Contrarié, il lui donne le choix entre se faire avorter ou quitter le domicile.

Elle est opposée à toute idée d'avortement et elle se révolte devant le peu de cas qu'il fait de ses sentiments. Il lui enjoint alors prestement de "vider les lieux". En fait, il menace même de la jeter dehors si elle n'a pas quitté la maison dans les 15 minutes qui suivent.

Elle téléphone à la police à qui elle explique la situation. Elle ajoute qu'elle ne l'a jamais vu dans une telle rage mais que, de son côté, il n'est pas question qu'elle parte de sa propre maison.

Quand la police arrive sur les lieux, il est en train de lui annoncer que le délai est écoulé et qu'elle doit partir. Il s'apprête à la mettre dehors au moment où les policiers font irruption dans la pièce (les deux

occupants n'ont pas répondu à la porte). Il tient son sac à main, mais pendant qu'il parle aux policiers, elle s'avance et le lui arrache des mains; puis elle le lui jette à la figure tout en l'injuriant. Il fait un mouvement pour se protéger, puis il se rapproche d'elle comme pour répliquer.

Les deux parties sont des personnes sensées qui, en temps normal, sont capables d'exprimer l'amour qu'elles se portent mutuellement. Lui a peur du mariage à cause de son expérience passée. Elle, ne demanderait qu'à l'épouser mais elle se garde bien de le mettre au pied du mur, connaissant son sentiment sur la question. De son premier mariage, M. Smith a un enfant qui vit maintenant avec son ex-femme. À ses yeux, un certain nombre de désaccords concernant cet enfant sont à l'origine de l'échec de son premier mariage, ce qui explique sa peur d'être à nouveau père de famille. En son for intérieur, il ne veut pas se séparer de Mlle Brody et, s'il essaie de lui imposer l'avortement, c'est uniquement pour maintenir l'équilibre de son propre univers et ne pas modifier la nature de leurs relations.

M. Smith est très ferme sur ses positions. Mais une intervention pleine de compréhension de la part de quelqu'un, qui l'aiderait à formuler tout le bien qu'il pense de sa compagne et à réaliser ce qu'il risquerait de perdre en s'en tenant à son ultimatum d'"avortement ou dehors", devrait, si elle est bien faite, l'amener à revenir quelque peu sur sa décision. C.-à.-d., "Il ne voulait pas vraiment la mettre dehors immédiatement, mais dans une semaine ou deux. " Ou il pourrait même, si les choses lui sont

bien présentées, accepter d'en parler à une tierce personne après avoir encaissé le choc.

Identification du problème

Le principal problème à la base de cette situation d'urgence est de savoir si Mlle Brody acceptera l'idée de l'avortement, à défaut de quoi elle se verra obligée de quitter les lieux.

Dans le présent scénario, d'autres facteurs aussi nombreux que divers pourraient être pris en considération, mais tous sont cependant secondaires par rapport à la question de l'avortement qui exige d'être examinée en priorité.

Autres choix

1. Elle se résigne à l'avortement.
2. Il décide de garder l'enfant qu'ils élèveront tous les deux.
3. Elle quitte le domicile temporairement pour se donner le temps de réfléchir.
4. Il quitte le domicile temporairement pour se donner le temps de réfléchir.
5. Elle quitte définitivement le domicile en rejetant toute idée de réconciliation.
6. Il quitte définitivement le domicile en rejetant toute idée de réconciliation.
7. L'une des parties, ou les deux, acceptent de consulter un médecin ou un conseiller matrimonial.

8. L'une des parties, ou les deux, décident de mener la grosesse à terme et de mettre l'enfant en adoption.
9. Les choses se tassent: ils acceptent de demeurer ensemble et de reconsidérer la question dans les quelques jours qui suivent.
10. Les choses ne se tassent pas; l'une des parties, ou les deux, sont inculpées et doivent quitter les lieux.

Aspects légaux

Éviction des lieux - En vertu du code civil, une personne non mariée ayant habité le même domicile que son concubin pendant 3 ans et payé ou contribué aux dépenses quotidiennes du ménage, ne saurait être évincée des lieux à la demande du concubin même si ledit domicile est uniquement enregistré au nom de ce dernier.

Avortement - Il existe des pratiques légales et illégales de l'avortement. Dans la plupart des juridictions, les avortements légaux nécessitent l'autorisation d'un comité thérapeutique local.

Voies de fait

Droit de prise de possession

Scénario 3 - Femme battue

Pesonnages: M. ___________Smith, Mme ____________, sa mère Mme Brody qui n'apparaît pas dans le scénario, un garçon de 6 ans qui passe la fin de semaine chez sa tante, et une fillette de 4 ans.

8 années de mariage, 2 enfants.

Heure: 19 heures, samedi soir.

M. et Mme Smith appartiennent à la classe ouvrières. Elle ne travaille pas et lui, s'adonne sur une base quasi régulière à toutes sortes de travaux dans le domaine de la construction. Non pas qu'il soit paresseux, mais sa faible scolarité ne lui permet tout simplement pas de prétendre à des emplois plus qualifiés. Il admet prendre occasionnellement un verre de trop, tout en prétendant que sa femme boit autant que lui.

Depuis environ 6 semaines, sa belle-mère est en visite chez eux et il ne peut plus la supporter. Elle, est dominée par sa mère qui est une femme autoritaire et envahissante. Par contre, cette dernière, une femme au début de la cinquantaine, la protège dans une certaine mesure de son mari qui l'a sérieusement battue à différentes occasions. Elle, ne s'est jamais plainte de leur vie de couple, sauf depuis l'arrivée de sa mère il y a quelques semaines.

Cet après-midi là, après avoir bu, il rentre chez lui d'humeur agressive. Une dispute éclate à cause de la belle-mère qui prolonge son séjour. Il lui dit que si elle ne part pas, il va les jeter toutes les deux à la rue et, lui, restera seul avec les enfants. Il la frappe alors plusieurs fois et la blesse légèrement. Il sort ensuite pour aller acheter

de l'alcool au magasin avant la fermeture et lui promet une autre rossée à son retour.

Prise de panique, elle prévient la police. Il la surprend au téléphone en rentrant. Elle presse les policiers de venir pour le raisonner.

Quand ils arrivent sur les lieux, elle se tient dans la cuisine armée d'un couteau. Lui, debout de l'autre côté de la table avec une caisse de bière à la main, essaye de la convaincre de poser le couteau.

M. Smith n'a rien d'un individu déraisonnable. Il se sent coupable d'avoir perdu son sang froid et d'avoir blessé sa femme lors de leur dernière querelle. Il sait que ses enfants ont été traumatisés par la dispute et il ne veut plus leur causer de tort. Il dit ne plus supporter sa belle-mère et ne pas comprendre pourquoi sa femme ne lui demande pas de partir. Il a pourtant essayé de mettre sa belle-mère dehors la semaine dernière, mais sa femme a demandé à cette dernière de rester pour la protéger.

Mme Smith n'entend pas déposer de plainte contre son mari et elle se déclare prête à continuer la vie commune. À condition, cependant, qu'il cesse de la battre et que les choses redeviennent comme avant. Elle dit comprendre que la présence de sa mère soit un handicap majeur mais, selon elle, la meilleure solution serait encore qu'il apprenne à la supporter (c.-à.-d., s'il m'aime, il y arrivera). Sa mère n'a pas d'autre endroit où aller, vu qu'elle a été obligée de quitter l'appartement qu'elle habitait. Lui pensait qu'elle venait juste pour leur rendre visite. Tout au long de sa déposition, il revient sur le fardeau financier supplémentaire que représente sa belle-mère, étant donné qu'elle ne paye pas de loyer etc...

Identification du problème

La présence de la mère constitue le problème majeur. Les mauvais traitements infligés à Mme Smith pourraient cependant retenir plus particulièrement l'attention, si cette dernière décidait de mettre l'accent sur cet aspect. Elle préférera toutefois insister sur son désir de voir son mariage redevenir ce qu'il était il y a quelques mois.

Autres solutions

1. Elle dit à sa mère de partir.
2. Il dit à sa belle-mère de partir.
3. Ils lui demandent l'un et l'autre de partir.
4. Ils s'entendent sur une date limite pour son séjour et lui demandent de partir à la date fixée.
5. Elle refuse de demander à sa mère de partir.
6. La mère et Mme Smith partent en emmenant les enfants (c.-à.-d. logement de transition ou ailleurs).
7. Il quitte le domicile (temporairement ou définitivement).
8. Les deux conjoints acceptent de consulter un conseiller matrimonial au sujet de leurs différends et de leurs points de vue respectifs.
9. La belle-mère reste et lui change d'attitude.
10. La belle-mère reste et contribue au paiement du loyer, ce qui allège quelque peu le fardeau financier.
11. Une plainte est déposée contre le mari (c.-à.-d. pour voie de fait) ou contre la femme (c.-à.-d. pour possession d'arme).
12. Elle demande une ordonnance de bonne conduite.

Les solutions susmentionnées représentent quelques-uns des choix qui pourraient être soumis aux parties en litige afin de résoudre la présente situation de crise.

Tout consensus réalisé par les deux parties sur l'une desdites solutions constitue une entente aux termes de la catégorie 4 (C).

Aspects légaux:

Voies de fait

Violation de l'ordre public

Motifs raisonnables et plausibles

Ordonnance de bonne conduite

ANNEXE F

TABLEAUX ET GRAPHIQUES DE DONNÉES

ÉCHELLE EICF: RÉSULTATS CUMULATIFS ET PAR VARIABLE DANS LE CAS DES GROUPES EXPÉRIMENTAUX ET DES GROUPES DE COMPARAISON

Tableau 1

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Résultats cumulatifs

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	55.77	63.05	71.78	63.5
Pas d'expérience théorique	37.55	45.10	46.97	43.2
Moyenne	46.66	54.08	59.38	57.08
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	45.2	68.53	82.02	65.3
Pas d'expérience théorique	25.84	39.69	51.86	39.1
Moyenne	35.52	54.11	66.94	52.19
Moyenne générale	41.09	54.09	63.16*	

Moyenne avec théorie 64.39

Moyenne sans théorie 41.16*

* Seuil significatif - P < .001

Note. Rendement maximum = 137.00

Échelle d'évaluation des interventions

en situation de crise familiale

Résultats cumulatifs

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 1 - Résultats cumulatifs (échelle EICF)

Tableau 2

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variables I

Renseignements téléphoniques

	Expériences			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	2.15	2.12	2.85	2.37
Pas d'expérience théorique	2.76	2.6	2.7	2.48
Moyenne	2.15	2.36	2.78	2.43
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	1.7	2.1	2.6	2.13
Pas d'expérience théorique	1.52	1.75	2.5	1.92
Moyenne	1.61	1.93	2.55	2.03*
Moyenne générale	1.88	2.14	2.66*	

Moyenne avec théorie 2.25

Échelle d'EICF - Variable no 1

Renseignements téléphoniques

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 2 = Résultats variable I (pas d'interaction significative)

Tableau 3

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable II

Approche et entrée

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	5.9	7.5	7.8	7.06
Pas d'expérience théorique	4.2	4.8	1.5	3.5
Moyenne	5.05	6.15	4.65	5.28
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	6.0	7.6	8.4	7.33
Pas d'expérience théorique	1.4	2.4	1.3	1.7
Moyenne	3.7	5.0	4.85	4.52
Moyenne générale	4.38	5.58	4.75*	

Moyenne avec théorie 7.2

Moyenne sans théorie 2.6*

* Seuil significatif - $P < .001$

Échelle EICF - Variable II

Approche et entrée

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 3 = Résultats variable II

Interaction significative fonction X pratique = $P < .001$

Tableau 4

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable III

Contrôle physique de la situation

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	4.8	8.1	7.0	6.63
Pas d'expérience théorique	2.7	4.8	7.7	5.06
Moyenne	3.7	6.4	7.3	5.85
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	4.3	8.5	10.6	7.8
Pas d'expérience théorique	1.8	5.3	8.3	5.13
Moyenne	3.1	6.9	9.45	6.47
Moyenne générale	3.4	6.68	8.4*	

Moyenne avec théorie 7.21

Moyenne sans théorie 5.10*

* Seuil significatif - $P < .001$

Échelle EICF - Variable III

Contrôle physique de la situation

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 4 = Résultats variable III (pas d'interaction significative)

Tableau 5

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable IV

Compréhension du problème

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	13.3	15.2	21.6	16.77
Pas d'expérience théorique	7.7	9.7	11.8	9.77
Moyenne	10.5	12.5	16.7	13.22
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	10.9	18.9	25.9	18.66
Pas d'expérience théorique	5.8	9.2	12.8	9.33
Moyenne	8.4	14.1	19.4	13.99
Moyenne générale	9.43	13.26	18.03*	

Moyenne avec théorie 17.6

Moyenne sans théorie 9.5*

* Seuil significatif - P < .001

Échelle EICF - Variable IV

Compréhension du problème

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 5 = Résultats Variable IV (pas d'interaction significative)

Tableau 6

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable V

Recherche d'un consensus

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	9.3	8.1	9.8	9.0
Pas d'expérience théorique	3.6	6.3	7.2	5.5
Moyenne	6.4	7.2	8.2	7.3
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	4.9	8.4	9.4	7.6
Pas d'expérience théorique	3.3	6.0	7.7	5.7
Moyenne	4.1	7.2	8.6	6.6
Moyenne générale	5.25	7.20	8.38*	

Moyenne avec théorie 8.3
Moyenne sans théorie 5.6*

* Seuil significatif - P < .001

Échelle EICF - Variable V

Recherche d'un consensus

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 6 = Résultats Variable V (pas d'interaction significative)

Tableau 7

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable VI

Structuration de l'intervention

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	2.2	2.8	3.2	2.7
Pas d'expérience théorique	2.1	1.8	2.3	2.1
Moyenne	2.15	2.3	2.8	2.4
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	2.6	3.5	3.6	3.2
Pas d'expérience théorique	2.0	2.2	3.0	2.4
Moyenne	2.3	2.9	3.3	2.8
Moyenne générale	2.23	2.58	3.03*	

Moyenne avec théorie 3.0

Moyenne sans théorie 2.2*

* Seuil significatif - $P < .001$

Échelle EICF - Variable VI

Structuration de l'intervention

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 7 = Résultats Variable VI (pas d'interaction significative)

Tableau 8

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable VII

Conclusion de l'intervention

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	2.7	2.5	3.1	2.8
Pas d'expérience théorique	2.1	1.9	2.1	2.0
Moyenne	2.4	2.2	2.6	2.4
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	1.4	2.7	3.2	2.4
Pas d'expérience théorique	1.3	2.1	2.5	2.0
Moyenne	1.35	2.4	2.9	2.2
Moyenne générale	1.86	2.29	2.71*	

Moyenne avec théorie 2.6

Moyenne sans théorie 2.0*

* Seuil significatif - P < .001

Échelle EICF - Variable VII

Conclusion de l'intervention

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 8 = Résultats Variable VII (pas d'interaction significative)

Tableau 9

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable VIII

Techniques policières

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	.27	.43	.23	.31
Pas d'expérience théorique	.3	.3	-.03	.19
Moyenne	.29	.37	.10	2.4
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	.3	.73	.86	.63
Pas d'expérience théorique	-1	-.4	.33	-.36
Moyenne	-.35	.17	.60	2.2
Moyenne générale	-.034	.27	.35*	

Moyenne avec théorie 2.6

Moyenne sans théorie 2.0*

* Seuil significatif - $P < .001$

Échelle EICF - Variable VIII

Techniques policières

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - 9 = Résultats Variable VIII (interactic

Tableau 10

Échelle d'évaluation des interventions
en situation de crise familiale

Variable IX

Attitudes

	Expérience			
	1	2	3	Moyenne
Formation				
Théorie "IDGSU"	15.3	16.3	16.2	15.9
Pas d'expérience théorique	12.7	12.9	12.3	12.6
Moyenne	14	14.6	14.3	14.3
Pas de formation				
Théorie "IDGSU"	13.1	16.1	17.5	15.6
Pas d'expérience théorique	9.8	11.2	13.5	11.5
Moyenne	11.5	13.7	15.5	13.5
Moyenne générale	12.72	14.12	14.86*	

Moyenne avec théorie 15.8

Moyenne sans théorie 12.0*

* Seuil significatif - $P < .001$

Échelle EICF - Variable IX

Attitudes

Fo - Formation

Th - Théorie

Fo - Pas de formation

Th - pas d'expérience théorique

Expérience

Graphisme 10 = Résultats Variable IX (interaction = formation X pratique = $P < .001$)

Tableau 11

Comparaison des groupes

constitués de nouvelles recrues

Observateurs seulement Moyennes

Variables	Groupe 1 Observateurs seulement	Groupe 2 Nouvelles recrues	Probabilités
Renseignements tél.	1.7	1.5	.334
Approche et entrée	5.0	1.3	.0000
Contrôle physique de la situation	5.0	1.9	.004
Compréhension du problème	9.2	5.9	.061
Recherche d'un consensus	5.8	3.4	.018
Structuration de l'intervention	2.6	2.0	.016
Conclusion de l'intervention	1.8	1.2	.231
Techniques policières	-0.1	-1.0	.004
Attitudes	12.1	9.5	.012
Total	43.1	25.7	

Tableau 12

EXPÉRIENCE NON STRUCTURÉE

Variables	Formation et Théorie			3/5 ans	7/12 ans	18/25 ans	Seuil
	E_1	E_2	E_3	d'exp.	d'exp.	d'exp.	signif.
Renseignements tél.	2.15	2.15	2.88	2.47	2.72	2.84	NUL
Approche et entrée	5.9	7.5	7.94	1.10	2.16	.50	.0000
Contrôle physique de la situation	4.8	8.1	7.25	5.87	5.09	5.69	NUL
Compréhension du problème	13.3	15.2	22.19	17.40	15.31	11.34	.0000
Recherche d'un consensus	9.2	8.1	9.97	5.50	6.53	6.63	.002
Structuration de l'intervention	2.2	2.8	3.28	2.93	2.84	2.69	NUL
Conclusion de l'intervention	2.7	2.5	3.06	2.17	2.09	2.31	NUL
Techniques policières	.27	.43	.188	.167	.167	.438	NUL
Attitudes	15.3	16.3	16.46	15.13	13.87	13.79	.05
Total	55.82	63.08	73.21	52.74	50.78	46.23	

ÉCHELLE EICF

EXPÉRIENCE NON STRUCTURÉE

Résultats cumulatifs

Recrues

E 3

E 2

E 1

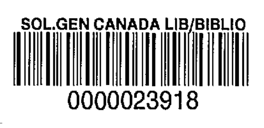
7 - 12

3 - 5

18 - 25

Groupes I II III IV

Graphisme M = Fin de formation et expérience non structurée.


SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000023918

Date Due
